



## Une association peut-elle cacher une entreprise?

Par **jojo66**, le **26/08/2010** à **17:02**

Bonjour,  
Est-il légal (et si oui sous quelles conditions) qu'une association à but non lucratif 1901 puisse "servir d'écran", "cacher" une entreprise?  
Je m'explique avec un exemple:  
une entreprise de cours de cuisine crée une association à But NL. Et cette association qui ferait des cours de cuisine, réservée qu'aux adhérents (adhésions: XX€/an) puisse en fait servir à attirer le client, et l'association rémunère l'entreprise avec les adhésions comme si elle faisait appel à une entreprise quelconque?  
Merci pour votre aide  
Jojo66

Par **mimi493**, le **26/08/2010** à **18:19**

Une association de 1901 peut avoir une activité commerciale sous certaines conditions, des prestataires de service. Mais ça coûte cher, fiscalement, c'est de faire une association à la place d'une société.  
Là, il y a une société légalement constituée, qui déclare ses bénéfices.  
Je ne vois pas l'intérêt d'une association accolée à cette entreprise.

Par **jojo66**, le **30/08/2010** à **15:33**

Merci pour votre réponse  
Qu'est que vous entendez par une fiscalité qui coûte plus chère?  
Moi non plus je ne comprends pas l'intérêt et c'est justement pour ça que je poste un message, mais j'ai remarqué ça dans ma ville et cette question me prend la tête!  
Jojo66

Par **mimi493**, le **30/08/2010** à **17:53**

L'association de 1901 étant à but non lucratif, elle ne déclare pas de bénéfice soumis à l'impôt. Quand le fisc redresse pour "lucrativité", société cachée sous une asso, on doit payer l'IS + les pénalités  
Doit aussi y avoir un truc sur la TVA.  
Vous parlez bien d'une asso qui n'est pas en Alsace ou Moselle ?

Par **matteo93**, le **28/06/2012** à **11:21**

Le but en créant une asso 1901 est de pouvoir être subventionné par exemple en se faisant prêter du matériel ou des locaux publics. Cela représente une énorme économie pour une entreprise... C'est ce que font des milliers d'indépendant en France!!!